



Gage d un vehicule procédure de main levée

Par **amina1984**, le **13/01/2014 à 22:45**

bonjour

voila mon cas:

j ai aidé un ami en 2007 à prendre un logement (j était colocation)

mon très ami n a jamais daigné payer le loyer.

bien évidemment la société locapass a constituer un dossier devant le tribunal pour recouvrement de la dette.

2010: débouté de la société car manque de document

2011: appel elle gagne

en mars 2012 mon véhicule a été incendié lorsque j ai voulu récupérer le certificat de non gage ce né était pas possible, celui était gagé depuis le 31/01/2012.

et c est là que j ai pris connaissance de la décision celle-ci ne m a jamais été signifié.

par la suite j ai pris un avocat pour la cour de cassatio et bien sur j ai perdu je dois payer la dette.

depuis 04/2013(décision cour de cassation), je nai aucune nouvelle de cet huissier donc mes questions

vu que je n ai reçu aucune signification puis je me rendre au jex pour annulation de ce gage et si je ne trompe pas le gage a une durée de 2 ans, est ce le 31/01/2014 je pourrai récupérer mon gage sans procédure

merci